



Réf. Farde e-Assemblées : 2572907

N° OJ : 20

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/02/2024

**Objet :** Subside 2024.- Asbl "La mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville" : 422.791,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'ASBL La Mission Locale pour l'Emploi pour ses frais de fonctionnement en 2024;

Considérant qu'un montant de 422.791,00 EUR est prévu au budget ordinaire de 2024 à l'article 85109/33202 (Subsides aux organismes au service des ménages);

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et la Mission Locale pour l'Emploi fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl La Mission Locale pour l'Emploi fixant les obligations et modalités de paiement relatives au subside de 422.791,00 EUR pour les frais de fonctionnement de l'asbl en 2024 est adoptée.- Article 85109/33202 du budget ordinaire 2024, sous réserve d'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle.

Annexes :

[Convention MLE 2024 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)